



# PERSPECTIVES

## Biologie privée : pièges et astuces



*A la fin de l'internat de biologie médicale, beaucoup de questions se posent. Que faire une fois son diplôme en poche ? Quel genre d'exercice : plutôt salarié ou biologiste responsable ? Comment négocier son contrat ? Toutes ces questions, l'internat ne nous prépare pas à y répondre mais elles ont leur importance afin que notre premier contrat puisse se passer dans les meilleures conditions. Présentation des principaux contrats qui vous attendent dans le privé après l'internat ainsi que quelques petits trucs à connaître...*

### **Le contrat de biologiste salarié :**

Il correspond au contrat de travail classique. Protection sociale, chômage tout est pris en charge. Le salaire est à négocier en fonction de ce qui est proposé aux alentours.

### **Le contrat ultraminoritaire (ou travailleur non salarié : TNS) :**

Il correspond à l'achat d'une part sociale d'un laboratoire. Il s'agit d'un travail non salarié qui n'est pas couvert par la législation du travail, la rémunération se faisant au titre du travail technique.

Ce contrat s'il est bien négocié peut permettre une entrée dans le laboratoire en vue d'une association.

Plusieurs points importants :

- Le contrat TNS ne prend pas en compte les charges qui sont du coup payées par l'employé. Il faut absolument négocier leur prise en charge par le laboratoire. L'argument majeur à donner à l'employeur étant que ces charges sont déductibles des impôts pour le laboratoire.

- Le point le plus important du contrat TNS porte sur le pacte d'associé où doivent être négociés la possibilité de racheter des parts dans un délai raisonnable ainsi que la clause de non concurrence.

- Le rachat de parts doit être bien spécifié au moment de la signature du contrat pour éviter toute mauvaise surprise plus tard.
- La clause de non concurrence pour être légale doit être rémunérée par une indemnité suffisante. Elle couvre en général un territoire de santé mais elle doit être négociée pour être la moins contraignante possible.

- Ce contrat étant moins bien couvert qu'un contrat de

travail classique, la rémunération qui lui est associée y est forcément supérieure. Là encore, pensez à étudier plusieurs offres avant de vous lancer.

### **L'association :**

A la différence des contrats précédents, un apport financier est nécessaire afin de pouvoir participer au capital.

Sauter le pas de l'association ne se fait pas sans une longue préparation. Il faut bien entendu connaître le laboratoire dans lequel on souhaite s'associer, évaluer sa rentabilité par rapport au prix de revente des parts (en moyenne 80 à 90% du CA mais les regroupements actuels peuvent faire monter les prix jusqu'à 120-150%).

Afin de faire les meilleurs choix, il faut savoir s'entourer d'un certain nombre de professionnels (avocat, expert comptable, banquier) qui contrôleront la rentabilité, le contrat, les conditions du prêt...

Tout comme pour le contrat TNS, le point clef de l'association est le pacte d'associé. Il permet de mettre au point tous les petits détails de l'association afin d'éviter les conflits ultérieurs, que ce soit sur le calcul des parts ou qui prend les décisions.

L'association, si elle est bien préparée à l'avance, est une aventure qui ne peut que bien se passer.

Il existe un grand nombre de modes d'exercices à la sortie de l'internat de biologie et chacun a ses spécificités. Cet article ne se veut pas exhaustif mais est là pour vous rappeler qu'il faut bien se préparer et bien s'entourer avant de se lancer dans le monde du travail.

Afin de vous aider à sauter le pas, la FNSIP prépare un guide de l'installation du jeune biologiste qui, nous l'espérons, sera capable de répondre à toutes vos questions lors de votre post-internat.

J.M.

